

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 22 MARS 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 22 mars 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Frédéric BATAILLE ; Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ ; Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Nicolas MORIN donne pouvoir à Gérard VERNAY

Daniel EUSTACHE donne pouvoir à Alain EMPRIN

Patrick MARTIN donne pouvoir à Yannick AMET

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT ; Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE ; Franck MALESCOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2023-44

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR L'ETUDE DE LA FAISABILITE D'UN PROJET GLOBAL DE
MOBILITE DECARBONEE EN HAUTE-TARENTEISE**

Lors du comité de pilotage relatif au projet de mobilité décarbonée en Haute-tarentaise du 27 janvier 2023, il a été considéré nécessaire d'appréhender la question des mobilités à l'échelle du territoire et donc de redéfinir un projet global de liaison pertinent entre la vallée et les stations de la Haute-Tarentaise dans une vision partagée à l'échelle de la communauté de communes. Et qu'à ce titre, il est indispensable d'étudier la faisabilité de toutes les options et scénarios possibles de liaison entre Bourg Saint Maurice, sa gare, et les stations de Haute-Tarentaise.

La communauté de communes avait engagé une procédure de marché public pour s'attacher les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage visant à la définition du projet de liaison vallée/station à l'appui d'un ascenseur valléen vers La Rosière. Le marché dont il est question a été déclaré sans suite.

La communauté de communes a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Avenir Montagne Mobilité » pour le projet d'ascenseur valléen vers la Rosière ; Cette évolution du projet ne remet pas en cause la candidature aux conditions que le nouveau projet :

- Concourt à l'amélioration des mobilités décarbonées et conserve un caractère innovant.
- S'intègre à la démarche du Pôle gare de Bourg Saint Maurice.
- Ne constitue pas une énième étude de ligne.

De plus, il sera nécessaire de produire un avenant à la convention de subventionnement de l'AMI signée entre la CCHT et l'ANCT.

Il est proposé le lancement d'une nouvelle étude « simple de faisabilité » technico-financière pour un projet de mobilité décarbonée en Haute-Tarentaise. Il sera question de dégager pour chacun des scénarios les avantages, les inconvénients ainsi qu'une estimation financière et technique. L'objectif étant d'identifier le projet le plus pertinent techniquement et économiquement.

Il est proposé de missionner l'agence AGATE Territoire pour accompagner la communauté de communes dans le cadre de ce recrutement d'AMO.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur le lancement d'une nouvelle consultation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour but de produire cette étude de mobilité décarbonée en Haute-Tarentaise ainsi qu'à missionner l'Agence AGATE Territoire pour accompagner la communauté de communes dans le cadre de ce recrutement d'AMO.

VU les Articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 7 février 2023 ;

VU la délibération 2023-43 prise par le Conseil communautaire du 22 mars 2023 de déclaration sans suite du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un ascenseur valléen Bourg Saint Maurice / Séez / La Rosière ;

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de lancer une nouvelle procédure de marché public pour la production d'une étude de faisabilité d'un mode de transport décarboné en Haute-Tarentaise et de se faire accompagner par l'agence AGATE Territoire pendant toute la procédure de recrutement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yannick AMET

Président

